

ACTED

Statutory Auditor's report on the financial statements

For the year ended 31 December 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

This is a free translation into English of the Statutory Auditor's report issued in French and is provided solely for the convenience of English speaking readers. This report includes information specifically required by European regulations or French law. This report should be read in conjunction with, and construed in accordance with, French law and professional auditing standards applicable in France.

Statutory Auditor's report on the financial statements

For the year ended 31 December 2025

ACTED

33 rue Godot de Mauroy
75009 Paris

To the General Meeting,

Opinion

In compliance with the engagement entrusted to us by your Annual General Meeting, we have audited the accompanying financial statements of ACTED for the year ended 31 December 2025.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of ACTED on 31 December 2025 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with French accounting principles.

Basis for opinion

Audit framework

We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our responsibilities under these standards are further described in the "Responsibilities of Statutory Auditors relating to the audit of the financial statements" section of our report.

Independence

We conducted our audit engagement in compliance with the independence rules provided for in the French Commercial Code (Code de commerce) and the French Code of Ethics (Code de déontologie) for Statutory Auditors for the period from 1st January 2025 to the date of our report.

Emphasis of Matter

Without qualifying the opinion expressed above, we draw your attention to the note "Accounting principles and methods" in the notes to the financial statements, which sets out the change in accounting methods resulting from the first-time application of ANC Regulation 2022-06 relating to the modernisation of financial statements and ANC Regulation 2023-03 concerning the presentation of financial statements.



Justification of assessments

In accordance with the requirements of articles L.821-53 and R.821-180 of the French Commercial Code relating to the justification of our assessments, we inform you that the most significant assessments we made, in our professional judgement, concerned the appropriateness of the accounting principles used.

These assessments were made as part of our audit of the financial statements as a whole, and therefore contributed to the opinion we formed as expressed above. We do not provide a separate opinion on specific items of the financial statements.

Specific verifications

In accordance with professional standards applicable in France, we have also performed the specific procedures required by law.

We have no matters to report regarding the fair presentation and the conformity with the financial statements of the information given in the management report and in the other documents relating to the financial position and the financial statements which are submitted to the Annual General Meeting.

Responsibilities of management and those charged with governance for the financial statements

Management is responsible for preparing financial statements giving a true fair view in accordance with French accounting principles, and for implementing the internal control procedures it deems necessary for the preparation of financial statements that are free of material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the organization's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern, and using the going concern basis of accounting, unless it expects to liquidate the organization or to cease operations.

The financial statements were approved by the Board of Directors.

Responsibilities of Statutory Auditors relating to the audit of the financial statements

Our role is to issue a report on the financial statements. Our objective is to obtain reasonable assurance about whether the financial statements, as a whole, are free of material misstatement. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with professional standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions taken by users on the basis of these financial statements.

As specified in article L.821-55 of the French Commercial Code, our audit does not include assurance on the viability or quality of the organization's management.

As part of an audit conducted in accordance with professional standards applicable in France, the Statutory Auditors exercise professional judgement throughout the audit. They also:



- identify and assess the risks of material misstatement in the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures in response to those risks, and obtain audit evidence considered to be sufficient and appropriate to provide a basis for their opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- obtain an understanding of the internal control procedures relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control;
- evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management and the related disclosures in the notes to the financial statements;
- assess the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the organisation's ability to continue as a going concern. This assessment is based on the audit evidence obtained up to the date of the audit report. However, future events or conditions may cause the organisation to cease to continue as a going concern. If the Statutory Auditors conclude that a material uncertainty exists, they are required to draw attention in the audit report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are not provided or are inadequate, to issue a qualified opinion or a disclaimer of opinion;
- evaluate the overall presentation of the financial statements and assess whether these statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

Paris, 11 June 2026

The Statutory Auditor
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Francis CHARTIER



Association ACTED

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association ACTED

5, rue du Général Foy
75008 PARIS

A l'Assemblée Générale,

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACTED relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC 2023-03 concernant la présentation des états financiers.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Signé par Francis Chartier
Le 11 juin 2026



doc_EvdP
tx_k5oa4Qd0nEEJ

Francis CHARTIER



Organisation non gouvernementale

ASSOCIATION LOI 1901

5 rue du Général Foy
75008 PARIS

**COMPTES ANNUELS AU
31 décembre 2025**

SOMMAIRE

BILAN	5
COMPTE DE RÉSULTAT	8
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	11
1- PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	11
2- ÉVÈNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE	11
2-1 ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	12
3- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	13
3-1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN –	
ACTIF	19
3-1-1 Immobilisations incorporelles	19
3-1-2 Immobilisations corporelles	19
3-1-3 Immobilisations inscrites en dépenses éligibles dans les comptes d'emploi	19
3-1-4 Immobilisations financières	19
3-1-5 Stock	19
3-1-6 Créances	20
3-1-7 Disponibilités	20
3-1-8 Ecarts de conversion	20
3-2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN –	
PASSIF	20
3-2-1 Fonds propres	20
3-2-2 Autres fonds propres	20
3-2-3 Fonds dédiés	21
3-2-4 Provisions pour risques et charges	21
3-2-5 Produits constatés d'avance	21
3-3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE	
RÉSULTAT	21
3-3-1 Dépenses prises en compte pour les missions	21
3-3-2 Subventions d'exploitation	21
3-3-3 Utilisations des fonds dédiés	21
3-3-4 Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel	22
3-3-5 Évaluation des contributions volontaires en nature	22
4- COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN	23
4-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS	23
4-1-1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles	23

4-1-2	Tableau de variation des amortissements	23
4-2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS	23
4-2-1	Tableau de variation des immobilisations corporelles	23
4-2-2	Tableau de variation des amortissements	24
4-3	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	24
4-3-1	Tableau de variation des immobilisations financières	24
4-3-2	Participations	24
4-3-3	Prêts	25
4-3-4	Dépôts et cautionnements, autres immobilisations financières	25
4-4	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS	25
4-5	USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS	26
4-6	ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	27
4-7	ECARTS DE CONVERSION ACTIF	28
4-8	FONDS PROPRES	28
4-8-1	Tableau de variation des fonds propres	28
4-8-2	Affectation du résultat de l'exercice	29
4-8-3	Titres Associatifs	29
4-9	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	29
4-9-1	Provisions pour Risque de Change	29
4-9-2	Provisions pour Charges	29
4-10	TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES	30
4-11	DETTES FINANCIÈRES	31
4-12	ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	31
4-13	CHARGES À PAYER	32
4-14	COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	32
4-14-1	Produits constatés d'avance	32
4-14-2	Ecarts de conversion passif	32
5-	COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT	33
5-1	DÉTAIL ET VARIATION DES PRODUITS DU BUDGET PRINCIPAL PAR PAYS	33
5-2	VENTILATION DES SUBVENTIONS ACQUISES PAR FINANCEUR	34
5-3	ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER	
	34	
5-4	DETAIL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	36
5-5	DETAIL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	36
5-6	RÉSULTAT FINANCIER	36
5-7	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	36

6- AUTRES INFORMATIONS	37
6-1 VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIÉ DE L'ASSOCIATION	37
6-2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ORGANES DE DIRECTION	37
6-3 SITUATION FISCALE	37
6-4 ENGAGEMENTS HORS BILAN	38
6-5 VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE	38
6-6 ENGAGEMENTS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE	38
6-7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39
6-8 TRANSACTIONS AVEC LES CONTREPARTIES	39
7- INFORMATIONS SPECIFIQUES LIEES A L'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	40
7-1 NOUVELLES DISPOSITIONS DEPUIS L'EXERCICE 2020	40
7-2 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU CR ET DU CROD	40
7-2-1 Tableau de rapprochement entre le CR et le CROD	40
7-2-2 Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du CR et le CROD	42
7-3 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	42
7-3-1 Méthodes d'élaboration du CROD	42
7-3-2 Présentation du CROD	44
7-3-3 CROD et Contributions Volontaires en Nature	46
7-4 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES	46
7-4-1 Méthodes d'élaboration du CER	46
7-5 COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX CHARGES PAR DESTINATION ET EMPLOIS	48
7-5-1 Charges liées à la recherche des subventions et autres concours publics	48
7-5-2 Frais de fonctionnement	48
7-6 COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX PRODUITS PAR ORIGINE ET RESSOURCES	48
7-6-1 Dons, legs et mécénat	48
7-6-2 Contributions financières sans contrepartie	48
7-6-3 Subventions et autres concours publics	49
7-6-4 Report des ressources liées à la générosité du public non affectées et non utilisées en début d'exercice	49
7-7 INDICATEURS	50
7-7-1 Charges par destination de l'exercice inscrits au compte de résultat	50
7-7-2 Produits par origine de l'exercice par nature	51

BILAN

ACTIF (en euros)	Référence annexe	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	4-1	466 682	360 941	105 741	68 901
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		466 682	360 941	105 741	68 901
Immobilisations corporelles	4-2	46 838 739	12 427 449	34 411 290	34 765 988
Terrains		20 029 934	0	20 029 934	20 029 934
Constructions		13 007 604	199 520	12 808 084	12 358 253
Installations techniques, matériel et outillage industriels		13 651 946	12 227 930	1 424 017	2 377 801
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		149 256	0	149 256	0
Immobilisations financières	4-3	12 985 894	1 146 041	11 839 853	10 358 311
Participations	4-3-2	6 145 853	85 246	6 060 607	5 570 133
Créances rattachées à des participations		1 546 358	0	1 546 358	898 475
Autres titres immobilisés		1 303 334	0	1 303 334	103 334
Prêts	4-3-3	3 233 015	1 060 795	2 172 220	2 874 113
Autres immobilisations financières	4-3-4	757 334	0	757 334	912 256
TOTAL I		60 291 315	13 934 431	46 356 884	45 193 200
ACTIF CIRCULANT					
Créances		270 515 799	30 000	270 485 799	407 441 902
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4-5	262 570 100	0	262 570 100	399 608 657
Autres créances	4-6	7 753 813	30 000	7 723 813	7 164 076
Charges constatées d'avance		191 886	0	191 886	669 169
Disponibilités		56 864 754	0	56 864 754	63 095 913
TOTAL II		327 380 553	30 000	327 350 553	470 537 815
Frais d'émission des emprunts (III)		116 401	0	116 401	122 546
Primes de remboursement des emprunts (IV)		0	0	0	0
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (V)	4-7	12 381 409	0	12 381 409	11 192 170
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		400 169 678	13 964 431	386 205 247	527 045 732

PASSIF (en euros)	Référence annexe	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres sans droit de reprise		0	0
Fonds propres statutaires		0	0
Fonds propres complémentaires		0	0
Fonds propres avec droit de reprise		0	0
Fonds propres statutaires		0	0
Fonds propres complémentaires		0	0
Réserves	4-8	54 756 231	53 212 412
Autres		54 756 231	53 212 412
Excédent ou déficit de l'exercice	4-8	969 105	1 543 818
AUTRES FONDS PROPRES			
Autres Fonds Propres		14 080 000	13 080 000
Titres associatifs		14 080 000	13 080 000
Situation nette (sous-total)		69 805 335	67 836 231
TOTAL I		69 805 335	67 836 231
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds dédiés	4-10	107 450 512	111 982 708
TOTAL II		107 450 512	111 982 708
PROVISIONS			
Provisions pour risques	4-9	3 736 452	743 615
Provisions pour charges	4-9	6 510 771	12 832 683
TOTAL III		10 247 223	13 576 298
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés	4-11	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4-11	19 047 777	20 039 085
Emprunts et dettes financières diverses	4-11	30 841	40 308
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4-12	770 817	1 793 824
Dettes fiscales et sociales	4-12	1 654 189	2 502 931
Autres dettes	4-12	18 867 439	23 238 548
Produits constatés d'avance	4-14-1	149 365 415	274 399 037
TOTAL IV		189 736 478	322 013 734
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	4-14-2	8 965 700	11 636 761
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV + V)		386 205 247	527 045 732

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)	Référence annexe	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		908	610
Ventes de biens et de services		2 278 413	2 619 305
Ventes de biens		0	542
Ventes de prestations de service		2 278 413	2 618 763
Produits de tiers financeurs		332 588 854	474 256 504
Concours publics et subventions d'exploitation	5-1 & 2	330 087 335	472 628 163
Ressources liées à la générosité du public		2 501 518	1 628 341
<i>Dons manuels</i>		38 615	1 283 341
<i>Mécénats</i>		2 462 903	345 000
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		0	0
Contributions financières		0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7 370 538	3 770 308
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		460 029	0
Utilisations des fonds dédiés	4-10	67 189 894	91 184 193
Autres produits	5-4	2 685 457	2 316 147
TOTAL I		412 574 094	574 147 068
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		97 394 042	136 714 973
Autres achats et charges externes		45 310 549	75 012 087
Impôts, taxes et versements assimilés		881 367	2 249 929
Salaires		80 799 183	114 074 911
Cotisations sociales		18 444 803	27 176 452
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		2 094 516	2 285 369
Dotations aux provisions		4 041 463	10 917 151
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		0	0
Reports en fonds dédiés	4-10	68 818 573	79 174 321
Autres charges	5-5	87 939 270	125 274 693
TOTAL II		405 723 766	572 879 884
1. RÉSULTAT COURANT D'EXPLOITATION (I - II)		6 850 328	1 267 184

COMPTE DE RÉSULTAT (suite) (en euros)	Référence annexe	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés		226 964	343 633
Reprises sur dépréciations et provisions		0	92 000
Différences positives de change		2 287 550	3 738 309
TOTAL III	5-6	2 514 514	4 173 942
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		6 145	60 000
Intérêts et charges assimilées		1 002 258	403 948
Différences négatives de change		7 371 221	2 316 051
TOTAL IV	5-6	8 379 624	2 779 999
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5-6	(5 865 110)	1 393 943
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		985 218	2 661 126
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		0	168 907
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		0	1 255 511
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	5-7	0	(1 086 605)
Participation des salariés aux résultats (VII)		0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)		16 113	30 703
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		415 088 607	578 489 917
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		414 119 503	576 946 098
EXCÉDENT OU DÉFICIT		969 105	1 543 818
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	6-5	4 213 351	11 071 024
Prestations en nature		0	0
Bénévolat		0	0
TOTAL		4 213 351	11 071 024
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	6-5	4 213 351	11 071 024
Mise à disposition gratuite de biens		0	0
Prestations en nature		0	0
Personnel bénévole		0	0
TOTAL		4 213 351	11 071 024

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1- PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Depuis 1993, l'association de solidarité internationale Acted répond aux besoins humanitaires des populations dans les situations de crise et au respect de leur dignité, tout en favorisant et mettant en œuvre des opportunités pour un développement durable, en investissant dans les potentiels de l'Homme.

Indépendante, privée et à but non lucratif, l'ONG française Acted (statut association loi 1901) œuvre dans le respect d'une impartialité politique et religieuse stricte, selon les principes de non-discrimination et de transparence, et les valeurs de responsabilité, d'impact, d'esprit d'entreprise et d'inspiration.

Acted a mis en œuvre 507 projets en 2025 à travers l'élaboration de 646 budgets, auprès de 17,4 millions de bénéficiaires en Afrique, Asie, Moyen-Orient, Afrique du Nord (MENA), Amérique Latine/Caraïbes et en Europe.

Forte de son expérience au plus près des situations et des besoins des communautés vulnérables de par le monde, l'ONG Acted contribue à la promotion des Objectifs du développement durable, en plaidant en faveur d'une approche intégrée, la co-construction et un partenariat mondial, au travers de ses 3 piliers programmatiques Zéro Carbone – Zéro Exclusion – Zéro Pauvreté.

Associée à de nombreux partenaires français, européens et internationaux, Acted s'engage pour promouvoir et développer des approches et des initiatives innovantes, les principes humanitaires, les nouvelles solidarités et des convergences entre opérateurs privés, acteurs publics et ONG du Nord et du Sud sur des thèmes tels que l'efficacité et la transparence de l'aide, l'évaluation et l'information et la coordination de l'urgence humanitaire, la promotion de la gouvernance locale et l'appui aux sociétés civiles, l'accès durable au revenu et la microfinance, la prévention et la réduction des catastrophes, le lien entre aide au développement, développement durable et social business, la sécurité alimentaire, etc.

Cette vision est guidée par la devise " Penser local - Agir global " - qui reflète la nécessité de s'appuyer sur une compréhension profonde des territoires et des contextes locaux pour développer et mettre en œuvre des actions basées sur les connaissances, les structures et les capacités locales.

Cette pensée locale contribue à une réponse globale - à travers l'ensemble des programmes et opérations d'Acted - alors que nous travaillons ensemble à la construction d'un monde 3ZERO : Zéro Exclusion, Zéro Carbone, et Zéro Pauvreté.

2- ÉVÈNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

En 2025, Acted est intervenue dans 40 pays et a mis en œuvre 507 projets dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de l'environnement, soit une légère diminution par rapport à 2024. Ces interventions ont bénéficié à 17,4 millions de personnes en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Europe.

La répartition géographique des opérations est restée globalement stable par rapport à l'année précédente. L'Afrique a concentré 34 % des projets mis en œuvre, notamment en raison de l'aggravation des crises au Soudan et en République démocratique du Congo. L'Asie a représenté 23 % du portefeuille, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord 26 %, l'Europe 12 % et les Amériques 5 %.

Tout au long de l'année, Acted a poursuivi sa mobilisation sur plusieurs crises majeures, malgré une baisse du budget global de 28%, liée à l'annulation de plusieurs projets financés par l'ancien bailleur américain BHA. Les équipes sont notamment restées engagées à Gaza, au Liban, en Ukraine, en République démocratique du Congo et au Soudan. De nouvelles réponses d'urgence ont également été déployées au Myanmar et en Afghanistan à la suite de tremblements de terre. Parallèlement, les capacités de réponse ont été maintenues dans d'autres contextes de crise prolongée, notamment au Yémen, en Syrie, en Haïti et en Somalie. Au total, les projets humanitaires ont représenté 42 % des projets mis en œuvre en 2025, une proportion en diminution progressive depuis plusieurs années, reflet de la croissance continue des portefeuilles de développement et d'environnement.

En poursuivant son engagement dans ses 40 pays d'intervention, Acted a soutenu 17,4 millions de personnes vulnérables afin de répondre à leurs besoins essentiels tout en renforçant leur résilience face aux

crises. L'année 2025 a été marquée par une augmentation du nombre de projets de développement, notamment dans les domaines de la paix, de la stabilité et de la justice (5 % du portefeuille), des opportunités économiques inclusives (6 %), de l'accès aux services de base (14 %) ainsi que du renforcement des institutions et de la société civile (13 %). Les programmes environnementaux ont également poursuivi leur croissance et représentent désormais 22 % du portefeuille de projets mis en œuvre.

Réponse d'urgence aux catastrophes naturelles

En 2025, Acted est intervenue à la suite du tremblement de terre survenu le 28 mars dans la région de Sagaing, au Myanmar, qui a causé la mort de plus de 5 300 personnes. Une nouvelle réponse d'urgence a également été lancée en Afghanistan après le séisme du 31 août ayant touché la province de Kunar. Dans les deux contextes, les équipes ont été mobilisées afin de répondre aux besoins immédiats des populations affectées.

Maintien de la réponse d'urgence dans les zones de conflit

Dans les principaux contextes de conflit, Acted a maintenu des capacités opérationnelles lui permettant de répondre rapidement aux besoins des populations affectées et déplacées. Au Soudan, les opérations ont continué à s'adapter à l'évolution rapide des lignes de front. En Ukraine, Acted demeure l'un des principaux acteurs de la réponse humanitaire, notamment à travers ses programmes d'assistance monétaire. En République démocratique du Congo, l'intensification du conflit dans l'est du pays a conduit les équipes à étendre leurs activités à de nouvelles zones affectées. En Syrie, Acted a accompagné les évolutions politiques du pays en soutenant à la fois les besoins humanitaires immédiats et les dynamiques de relance économique dans les zones de retour. Enfin, à Gaza et au Liban, les opérations se sont poursuivies afin de répondre aux besoins vitaux des populations affectées par des années de conflit, notamment en matière d'eau, d'assistance alimentaire, de biens non alimentaires et de transferts monétaires.

Accompagner la transition vers le développement

Dans plusieurs contextes, Acted a poursuivi l'évolution de ses interventions vers des approches davantage orientées vers le développement et le renforcement des capacités locales. Au Maroc, où l'organisation avait lancé ses opérations en 2023 à la suite du séisme ayant touché la région de Marrakech, de nouveaux projets ont été développés pour soutenir les dynamiques de développement local, renforcer les organisations de la société civile et promouvoir des infrastructures plus résilientes aux risques sismiques. Une dynamique similaire est observée en Libye où, après la réponse d'urgence mise en œuvre à la suite des inondations de 2023, le portefeuille s'est progressivement réorienté vers le soutien à la société civile et au développement local.

Accélération de l'action climatique d'Acted

En 2025, Acted a poursuivi le développement de son portefeuille environnemental et climatique, qui représente désormais une part significative de ses activités, avec 22 % des projets mis en œuvre, représentant 20 % du budget. Cette évolution s'inscrit dans la stratégie globale de l'organisation visant à renforcer son pilier « Zéro Carbone » et à répondre aux impacts croissants du changement climatique sur les populations vulnérables.

Les interventions ont couvert un large éventail d'actions, allant de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophes à la gestion durable des ressources naturelles, la restauration des écosystèmes ainsi que le développement de solutions économiques locales à faible émission de carbone. Ces approches contribuent à renforcer la résilience des communautés tout en accompagnant les dynamiques de transition écologique dans des contextes fragiles et affectés par les crises.

En 2025, Acted a également renforcé son positionnement sur les financements climatiques, notamment à travers son accréditation au Fonds vert pour le climat (GCF), lui permettant d'accéder à des mécanismes de financement à plus grande échelle alignés sur les standards internationaux. En parallèle, Acted a sécurisé et initié un projet phare d'adaptation au changement climatique et de renforcement de la résilience au Soudan du Sud, marquant une étape importante dans la montée en puissance de son portefeuille environnemental dans des contextes hautement vulnérables au climat.

2-1 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

3- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- du code de commerce ;
- du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 ;
- du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 applicable aux associations.

Les comptes de l'exercice 2025 ont été élaborés dans le respect des principes comptables, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels principe de prudence, de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du référentiel comptable lié à l'introduction du nouveau règlement comptable (cf. infra).

Changement de réglementation comptable

L'exercice constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n° 2022-06 et ANC 2023-03.

Cette application constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

En revanche, des reclassements ont été opérés dans la colonne comparative du 31 décembre 2024 pour respecter le nouveau format des états financiers.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

- a) Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 460 029 €.

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels sur opérations en capital » pour 36 341 €.

- Régularisations clients et partenaires, et autres produits et charges exceptionnels divers

Au 31 décembre 2025, les régularisations clients et partenaires sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces régularisations figurent au poste « Autres produits » pour 220 136 € et les charges de ces régularisations figurent au poste « Autres charges » pour 1 250 815 €.

Au 31 décembre 2024, les régularisations clients et partenaires, les remboursements aux bailleurs de projets terminés ainsi que les autres produits et charges exceptionnels divers, sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits figurent en « Produits exceptionnels sur opérations de gestion » pour un total de 132 565 € et les charges figurent en « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion » pour un total de 1 255 511 €.

Il en découle tableau de passage du résultat exceptionnel suivant :

Rubriques du compte de résultat impactés (en euros)	31/12/2025	31/12/2024 Proforma des rubriques concernées	Rubriques 2024 concernées
Produits d'exploitation impactés	680 166	168 907	0
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	460 029	36 341	
Autres produits	220 136	132 565	
Charges d'exploitation impactées	1 250 815	1 255 511	0
Autres charges	1 250 815	1 255 511	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION IMPACTÉ	(570 649)	(1 086 605)	0
Produits exceptionnels impactés	0	0	168 907
Sur opérations de gestion			132 565
Sur opérations en capital			36 341
Charges exceptionnelles impactées	0	0	1 255 511
Sur opérations de gestion			1 255 511
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL IMPACTÉ	0	0	(1 086 605)
RÉSULTAT GLOBAL IMPACTÉ	(570 649)	(1 086 605)	(1 086 605)

b) Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 385 323 € liés à des charges de personnel, les transferts de frais d'émission d'emprunt s'élèvent à 122 900 € et les remboursements frais expatriés du siège s'élèvent à 13 301 €.

Changement de présentation comptable

Les comptes annuels clos le 31/12/2025 sont établis et présentés selon le nouveau modèle d'états financiers définis par le règlement comptable ANC 2022-06 et de l'ANC 2023-03.

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Dans la colonne comparative :

- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;

- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Comptes annuels 2024

Conformément à l'article 27 du règlement ANC 2022-06, et en lien avec la note annexe « Règles, principes et méthodes comptables » présentée ci-avant, les comptes 2024 (bilan actif, bilan passif et compte de résultat) tels qu'arrêtés par le conseil d'administration, approuvés par l'assemblée générale et certifiés par le commissaire aux comptes sont joints pour information.

ACTIF (en euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles	388 099	319 197	68 901
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	388 099	319 197	68 901
Immobilisations corporelles	45 140 665	10 374 677	34 765 988
Terrains	20 029 934	0	20 029 934
Constructions	12 367 006	8 753	12 358 253
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 743 725	10 365 924	2 377 801
Immobilisations financières	11 504 352	1 146 041	10 358 311
Participations et Créances rattachées	6 553 854	85 246	6 468 608
Autres titres immobilisés	103 334	0	103 334
Prêts	3 934 908	1 060 795	2 874 113
Autres	912 256	0	912 256
TOTAL I	57 033 116	11 839 915	45 193 200
ACTIF CIRCULANT			
Créances	406 802 733	30 000	406 772 733
Créances clients, usagers et comptes rattachés	399 608 657	0	399 608 657
Autres	7 194 076	30 000	7 164 076
Disponibilités	63 095 913	0	63 095 913
Charges constatées d'avance	669 169	0	669 169
TOTAL II	470 567 815	30 000	470 537 815
Frais d'émission des emprunts (III)	122 546	0	122 546
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0
Ecart de conversion Actif (V)	11 192 170	0	11 192 170
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	538 915 647	11 869 915	527 045 732

PASSIF (en euros)	Net 31/12/2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	
Fonds propres sans droit de reprise	0
Fonds propres statutaires	0
Fonds propres complémentaires	0
Fonds propres avec droit de reprise	0
Fonds propres statutaires	0
Fonds propres complémentaires	0
Réserves	53 212 412
Autres	53 212 412
Excédent ou déficit de l'exercice	1 543 818
AUTRES FONDS PROPRES	
Autres Fonds Propres	13 080 000
Titres associatifs	13 080 000
Situation nette (sous-total)	67 836 231
TOTAL I	67 836 231
FONDS REPORTES ET DEDIES	
Fonds dédiés	111 982 708
TOTAL II	111 982 708
PROVISIONS	
Provisions pour risques	743 615
Provisions pour charges	12 832 683
TOTAL III	13 576 298
DETTES	
Emprunts obligataires et assimilés	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 039 085
Emprunts et dettes financières diverses	40 308
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 793 824
Dettes fiscales et sociales	2 502 931
Autres dettes	23 238 548
Produits constatés d'avance	274 399 037
TOTAL IV	322 013 734
Ecarts de conversion Passif (V)	11 636 761
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV + V)	527 045 732

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)		Net 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		610
Ventes de biens et de services		2 619 305
Ventes de biens		542
Ventes de prestations de service		2 618 763
Produits de tiers financeurs		474 256 504
Concours publics et subventions d'exploitation		472 628 163
Ressources liées à la générosité du public		1 628 341
Dons manuels		1 283 341
Mécénats		345 000
Legs, donations et assurances-vie		0
Contributions financières		0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		3 770 308
Utilisations des fonds dédiés		91 184 193
Autres produits		2 316 147
TOTAL I		574 147 068
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		136 714 973
Autres achats et charges externes		75 012 087
Impôts, taxes et versements assimilés		2 249 929
Salaires et traitements		114 074 911
Charges sociales		27 176 452
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		2 285 369
Dotations aux provisions		10 917 151
Reports en fonds dédiés		79 174 321
Autres charges		125 274 693
TOTAL II		572 879 884
1. RÉSULTAT COURANT D'EXPLOITATION (I - II)		1 267 184

COMPTE DE RÉSULTAT (suite) (en euros)		Net 31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés		343 633
Reprises sur dépréciations et provisions		92 000
Différences positives de change		3 738 309
TOTAL III		4 173 942
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		60 000
Intérêts et charges assimilées		403 948
Différences négatives de change		2 316 051
TOTAL IV		2 779 999
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 393 943
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		2 661 126
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		132 565
Sur opérations en capital		36 341
TOTAL V		168 907
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		1 255 511
Sur opérations en capital		0
TOTAL VI		1 255 511
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(1 086 605)
Participation des salariés aux résultats (VII)		0
Impôts sur les bénéfices (VIII)		30 703
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		578 489 917
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		576 946 098
EXCÉDENT OU DÉFICIT		1 543 818
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		11 071 024
Prestations en nature		0
Bénévolat		0
TOTAL		11 071 024
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		11 071 024
Mise à disposition gratuite de biens		0
Prestations en nature		0
Personnel bénévole		0
TOTAL		11 071 024

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3-1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN – ACTIF

3-1-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Autres immobilisations incorporelles 1 à 3 ans

3-1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- | | |
|---|---|
| - Façade et menuiseries | 40 ans |
| - Second œuvre et équipements | 15 ans |
| - Installations et agencements | 5 à 15 ans |
| - Installations techniques, matériels et outillages | 3 à 5 ans |
| - Matériel de transport | 3 à 5 ans ou sur la durée de la mission |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau | 3 à 10 ans |

Les immobilisations acquises d'occasion sont amorties linéairement sur la durée de vie restant à courir.

A noter que le gros œuvre de l'ensemble immobilier constituant le siège social d'ACTED n'est pas amorti en raison de la valeur résiduelle à 55 ans réputée identique à celle de la date d'acquisition en application de l'article 214-4 du PCG ANC 2014-03.

3-1-3 Immobilisations inscrites en dépenses éligibles dans les comptes d'emploi

Les dépenses éligibles au titre des comptes d'emploi et correspondant à des immobilisations sont enregistrées en totalité en charges d'exploitation conformément à la convention passée avec les organismes financeurs de contrôle, de tarification ou de tutelle. Une fois le compte d'emploi clos, elles peuvent être activées sur les fondements de la réévaluation libre, dans la mesure où elles seront utilisées sur de nouveaux programmes. Le mode et la durée de leur amortissement sont les mêmes que pour les immobilisations acquises d'occasion.

3-1-4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable, compte tenu de la situation nette des filiales.

Il est notamment tenu compte pour la détermination de la valeur d'usage des différents éléments incorporels reconnus au moment de l'acquisition des titres et dont la valeur est suivie chaque année.

Une dépréciation est constatée sur les avances financières accordées quand la recouvrabilité de celles-ci s'avère incertaine à la clôture de l'exercice.

3-1-5 Stock

Les stocks à la clôture de l'exercice sont composés de matériels et fournitures destinés aux missions. Ils concernent principalement des matériaux de constructions utilisés dans le cadre de projet d'infrastructures, ainsi que de produits de première nécessité (savons, couvertures) utilisés dans le cadre de projets de

distributions à des populations très vulnérables. Ces stocks sont non significatifs en raison de leur consommation rapide et ne sont pas valorisés dans les comptes de l'association.

3-1-6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'apparaît un risque de non-recouvrement.

Pour les projets ouverts à compter de 2018, les encaissements en devises génèrent des gains et des pertes de change constatés au P&L qui correspondent à la différence entre le taux Inforeuro du mois de l'encaissement, et le taux historique de la créance.

3-1-7 Disponibilités

Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les écarts de conversion à la clôture de l'exercice font l'objet d'une inscription aux comptes 666 « Pertes de change » ou 766 « Gains de change ».

3-1-8 Ecart de conversion

Les créances usagers, les fonds dédiés, les subventions perçues d'avance, les dettes fournisseurs et les prêts en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au taux Banque de France ou au taux des Douanes françaises au 31 décembre de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans des comptes de régularisation actifs ou passifs suivant leur sens.

Une provision pour risque de change, calculée par compensation entre la différence de conversion actif et passif devise par devise, est comptabilisée pour l'excédent des pertes latentes sur les gains latents.

3-2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN – PASSIF

3-2-1 Fonds propres

Les fonds propres sont constitués par des apports des membres ou des affectations de fondateurs, de personnes physiques, de personnes morales, d'autorités administratives et, au fur et à mesure de la vie de l'entité, par les résultats de l'entité.

Ces fonds propres, n'appartenant ni aux membres ni aux fondateurs, permettent d'assurer la pérennité des activités et le développement de nouveaux projets d'ACTED.

Les fonds propres sont considérés comme étant sans droit de reprise dès lors qu'ils correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité, contrairement aux fonds propres sans droit de reprise correspondant à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

3-2-2 Autres fonds propres

Acted a émis des Titres Associatifs pour un montant global de 14 080 000 €. Conformément aux articles L213-8 et L213-9 du Code Monétaire et Financier, Acted a émis des Titres Associatifs remboursables à son initiative et constituant des créances de dernier rang. Ainsi ils sont comptabilisés dans la catégorie « Autres Fonds Propres ».

3-2-3 Fonds dédiés

Les subventions de fonctionnement octroyées avec des conditions d'emploi font l'objet d'un suivi individualisé au travers d'un compte d'emploi.

La quote-part des subventions de fonctionnement incombant à l'exercice et non encore utilisée à la clôture est inscrite au passif en « Fonds dédiés », et en charge au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ». Ces sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises en produits au compte de résultat sous la rubrique « Utilisations des Fonds Dédiés », au rythme de réalisation des engagements.

3-2-4 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'Association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3-2-5 Produits constatés d'avance

Lorsque les subventions de fonctionnement octroyées financent des actions qui s'étalent sur plusieurs exercices, elles sont réparties en fonction des périodes ou étapes définies dans les conventions ou, à défaut, *pro rata temporis*. La quote-part des subventions de fonctionnement incombant aux exercices futurs, et correspondant aux subventions perçues d'avance, est inscrite au passif en « Produits constatés d'avance ».

3-3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

3-3-1 Dépenses prises en compte pour les missions

L'association intervient principalement dans des régions où, en raison de pratiques commerciales locales, les règlements des dépenses auprès des fournisseurs se font à l'obtention des biens ou des services. Ces dépenses sont en conséquence comptabilisées qu'une fois acquittées dans la mesure où les biens ont effectivement été livrés et les prestations effectuées.

3-3-2 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en « Produits constatés d'avance » et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture donne lieu au constat d'une charge inscrite en « Engagement à réaliser sur ressources non affectées ».

Le suivi des subventions d'exploitation se fait au travers de comptes d'emploi individualisés. Ces comptes d'emploi sont présentés aux organismes financeurs dans la devise de la convention. Les dépenses engagées sur le « terrain » sont converties dans la devise du compte d'emploi au taux Info Euro du mois de leur décaissement.

3-3-3 Utilisations des fonds dédiés

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » au bilan sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Utilisations des fonds dédiés ».

3-3-4 Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise, liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement, sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

3-3-5 Évaluation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association. Elles sont valorisées dans la mesure où l'on dispose à leur égard de méthodes d'enregistrement fiables, d'informations quantifiables et valorisables.

4- COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

4-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

4-1-1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Valeur brute (en euros)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Logiciels	382 594	78 583		461 177
Marques	5 505			5 505
TOTAL	388 099	78 583	0	466 682

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de logiciels, du site internet et de la marque Pharmaciens Sans Frontières (PSF).

4-1-2 Tableau de variation des amortissements

Amortissements (en euros)	Durée amort.	Mode amort.	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire	319 197	41 743		360 941
TOTAL			319 197	41 743	0	360 941

La variation de l'exercice correspond à l'amortissement du logiciel de paye utilisé par ACTED.

4-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

4-2-1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

Valeur brute (en euros)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Terrains	20 029 934			20 029 934
Constructions sur sol propre	12 367 006	640 598		13 007 604
Ins. générales et agencements	1 088 878			1 088 878
Matériel de transport	10 902 426	860 727		11 763 153
Matériel de bureau et informatique	441 747	17 443		459 189
Inst. techniques, matériel et outillage	93 469	102 435		195 903
Mobilier de bureau	67 950	76 872		144 822
Immobilisations corporelles en cours	149 256			149 256
TOTAL	45 140 665	1 698 074	0	46 838 739

Les acquisitions de l'exercice se composent essentiellement de 11 véhicules roulants, deux panneaux solaires et 1 générateur pour la mise en œuvre des missions dans les différents pays.

4-2-2 Tableau de variation des amortissements

Amortissements (en euros)	Durée amort.	Mode amort.	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Constructions sur sol propre	15 à 40 ans	Linéaire	8 753	190 767		199 520
Ins. générales et agencements	3 à 15 ans	Linéaire	362 717	80 830		443 547
Matériel de transport	3 à 5 ans (*)	Linéaire	9 560 302	1 692 635		11 252 937
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire	306 574	56 762		363 335
Inst. techniques, matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire	83 290	15 914		99 204
Mobilier de bureau	3 à 10 ans	Linéaire	53 041	15 865		68 906
TOTAL			10 374 677	2 052 772		0 12 427 449

(*) : ou sur la durée de la mission

4-3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4-3-1 Tableau de variation des immobilisations financières

Valeur brute (en euros)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Titres de participations	5 655 379	500 000	9 526	6 145 853
Autres titres immobilisés	103 334	1 200 000		1 303 334
Créances rattachées à des participations	898 475	647 883		1 546 358
Prêts, et autres immo. financières	3 934 908	1 503 259	2 205 152	3 233 015
Dépôts, cautionnements et autres	912 256	159 081	314 004	757 334
TOTAL	11 504 352	4 010 224	2 528 682	12 985 894

4-3-2 Participations

Valeur brute (en euros)	31/12/2024	Augment.	Diminut.	31/12/2025	Capital	Capitaux propres	% détenu	Provision
Oxus Holding	3 466 382	0	0	3 466 382	69 624	3 119 490	88,70%	0
Oxus Kirghizistan	1 558 824	500 000	9 526	2 049 298	2 596 802	2 703 294	52,98%	0
Titres F-451	30 000	0	0	30 000	335 178	3 557 769	0,15%	30 000
Titres Humanitarian Logistics Coop	5 000	0	0	5 000	80 060	433 157	6,25%	0
Titres Groupe Hermitage	250 000	0	0	250 000	170 703	496 587	16,99%	0
Titres SCI Lab Hermitage	10 000	0	0	10 000	155 700	68 973	6,42%	0
Titres ACTED HELLAS	4 990	0	0	4 990	5 000	4 725	99,80%	0
Titres InvESS (ex EQUISOL)	125	0	0	125	6 734 025	5 532 985	0,002%	0
Titres LAH / BBL	330 058	0	0	330 058	10 478 194	479 156	2,89%	55 246
TOTAL	5 655 379	500 000	9 526	6 145 853				85 246

ACTED renforce sa participation dans la structure Oxus Kirghizistan avec l'acquisition de 50 200 actions complémentaires pour 500 000 € au 31 décembre 2025.

4-3-3 Prêts

Valeur brute (en euros)	31/12/2024	Augment.	Diminut.	31/12/2025
Micro et agro crédits	1 726	0	0	1 726
Prêts	3 933 182	1 503 259	2 205 152	3 231 289
TOTAL	3 934 908	1 503 259	2 205 152	3 233 015

Les prêts concernent Oxus Tadjikistan, Oxus Kirghizistan, Oxus Holding, Oxus Développement Network.

La variation du poste des prêts s'explique principalement par des nouveaux prêts accordés pour 1 103 K€ et des remboursements de prêts pour 1 762 K€ au cours de l'exercice 2025.

4-3-4 Dépôts et cautionnements, autres immobilisations financières

Valeur brute (en euros)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Dépôts et cautionnements Paris	148 361	0	0	148 361
Dépôts et cautionnements Terrains	763 895	159 081	314 004	608 973
Apports associatifs	0	0	0	0
TOTAL	912 256	159 081	314 004	757 334

Les dépôts et cautionnements « terrains » correspondent aux dépôts de garantie versés pour les locations des bureaux et des logements du personnel international en ligne avec les procédures RH applicables.

4-4 VENTILATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AUGMENTATIONS DES IMMOBILISATIONS (Valeur brute en euros)	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	78 583			78 583		
Total immobilisations corporelles	1 698 074			1 698 074		
Total immobilisations financières	4 010 224			4 010 224		
TOTAL GENERAL	5 786 881			5 786 881		

TABLEAU DES DIMINUTIONS DES IMMOBILISATIONS (Valeur brute en euros)	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	2 528 682			2 528 682		
TOTAL GENERAL	2 528 682			2 528 682		

TABLEAU DES AUGMENTATIONS DES AMORTISSEMENTS (Valeur brute en euros)	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Total immobilisations incorporelles	41 743		41 743		
Total immobilisations corporelles	2 052 772		2 052 772		
Total immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	2 094 516		2 094 516		

TABLEAU DES DIMINUTIONS DES AMORTISSEMENTS (Valeur brute en euros)	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Total immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles				
Total immobilisations financières				
TOTAL GENERAL				

4-5 USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS

Il s'agit des subventions restant à recevoir sur les contrats signés.

Valeur brute (en euros)	31/12/2025
US Department of State	135 327 444
INTPA/NEAR	18 274 289
ECHO	16 502 183
IMPACT Initiatives	15 571 953
Danish Refugee Council	12 142 877
International Organisation for Migration	7 590 940
SIDA	5 799 616
GAC	4 947 793
UNWFP	4 634 508
Swiss Agency for Development and Cooperation	4 228 340
Autres financeurs non détaillés - financements inférieurs à 5 M€	37 550 155
TOTAL	262 570 100

4-6 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Valeur brute (en euros)	31/12/2025	À un an au plus	À plus d'un an
SUR ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	3 233 015	1 511 274	1 721 741
Dépôts, cautionnements et autres immo. financières	757 334	148 361	608 973
TOTAL DES CRÉANCES SUR ACTIF IMMOBILISÉ	3 990 348	1 659 634	2 330 714
SUR ACTIF CIRCULANT			
Organismes et usagers douteux ou litigieux	0	0	0
Autres créances sur les organismes et usagers	262 570 100	223 953 670	38 616 430
Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	1 479 172	1 479 172	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
État et autres collectivités - Divers	0	0	0
Groupe et associés	3 351 459	3 351 459	0
Débiteurs divers	2 923 183	2 923 183	0
Charges constatées d'avance	191 886	191 886	0
TOTAL DES CRÉANCES SUR ACTIF CIRCULANT	270 515 799	231 899 369	38 616 430

Note relative aux autres créances sur les organismes et usagers ci-dessus : il n'est pas possible de présenter un échéancier arrêté des créances avec une échéance à plus d'un an et moins d'un an car l'encaissement des créances est lié à l'avancement des projets. Une partie de ces créances pourrait être encaissée à plus d'un an, mais le montant ne peut pas être évalué de façon certaine. Ainsi, sont présentées dans la colonne « à plus d'un an », les projets qui se terminent après 2026.

4-7 ECARTS DE CONVERSION ACTIF

(en euros)	31/12/2025
AFN	9 697
AUD	72
BDT	1 235
CAD	44 124
CHF	50 389
DKK	372
GBP	399 930
ILS	3 549
JOD	14 036
KES	560
MDL	122
PHP	820
PKR	513 687
SEK	15 477
TJS	24 793
TND	3 898
USD	11 298 646
XAF	0
XOF	2
TOTAL	12 381 409

Les écarts de conversion sont présentés par devises afin de déterminer une position de change par devise et de calculer une provision pour risque de change équivalente à l'excédent des pertes latentes sur les gains latents le cas échéant.

Ces soldes résultent d'une part de la revalorisation des Produits constatés d'avance, des fonds dédiés et du solde client au taux Banque de France ou au taux des Douanes françaises du 31/12/2025, et de l'extourne des pertes et gains de change latents sur les projets soldés sur l'exercice.

Une provision de 3 636 452 € passée au 31 décembre 2025 couvre le montant net de pertes de change latentes devises par devises.

4-8 FONDS PROPRES

4-8-1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres (en euros)	31/12/2024	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	0	0		0		0		0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0		0		0		0
Écarts de réévaluation	0	0		0		0		0
Réserves	53 212 412	1 543 818		0		0		54 756 230
Report à nouveau	0	0		0		0		0
Excédent ou déficit de l'exercice	1 543 818	-1 543 818		969 105		0		969 105
Autres fonds propres	13 080 000	0		1 000 000		0		14 080 000
Donations consommables	0	0		0		0		0
Subventions d'investissement	0	0		0		0		0
Provisions réglementées	0	0		0		0		0
Total	67 836 230	0	0	1 969 105	0	0	0	69 805 335

4-8-2 Affectation du résultat de l'exercice

L'excédent de l'exercice de 969 105 €, définitivement acquis au 31 décembre 2025, sera affecté après approbation des comptes de la manière suivante :

- « Autres réserves » : pour le résultat de l'exercice : 969 105 €.

4-8-3 Titres Associatifs

Dans le cadre de la restructuration de son financement, ACTED a émis des titres associatifs :

- En date du 18 novembre 2019 : des titres associatifs à taux fixe de 2.5 % sur toute sa durée. Six entités ont souscrit à cette émission pour un montant de 4 080 000 € ;
- En date du 15 décembre 2021 : des titres associatifs à taux fixe de 2.5 % sur toute sa durée. Cinq entités ont souscrit à cette émission pour un montant de 9 000 000 € ;
- En date du 15 décembre 2025 : des titres associatifs à taux fixe de 2.5 % sur toute sa durée. Une entité a souscrit à cette émission pour un montant de 1 000 000 €.

Ces titres sont remboursables à l'initiative de l'émetteur et constituent des créances de dernier rang conformément à l'article L.213-9 du code monétaire et financier, ils sont inscrits au bilan dans les autres fonds propres pour un montant total de 14 080 000 €.

4-9 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

4-9-1 Provisions pour Risque de Change

- La provision de 643 615 €, qui avait été enregistrée au 31 décembre 2024 pour risque de change, a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2025.
- Une provision pour risque de perte de change est inscrite dans les comptes au 31 décembre 2025 pour 3 636 452 € et constitue pour l'essentiel la provision pour risque constituée en fin d'exercice 2025.

4-9-2 Provisions pour Charges

Les provisions pour charges correspondent principalement à une reprise au cours de l'exercice 2025 d'un montant de 6 010 125 € concernant des projets qui n'arriveront pas à leur terme en raison de l'arrêt du programme USAID. La provision pour charges constitué sur ces projets s'élève à 2 359 154 € au 31 décembre 2025.

4-10 TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Les fonds dédiés au 31 décembre 2025 représentent 107 451 K€ contre 111 983 K€ l'année précédente. Les fonds dédiés sont principalement constitués par les subventions de fonctionnement reçues. Le suivi de l'utilisation des fonds dédiés par zone géographique au 31 décembre 2025 se présente de la façon suivante :

Variation des Fonds dédiés issus de (en euros)	31/12/2024	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	31/12/2025	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	110 252 737	68 452 875	71 877 156	0	0	106 828 457	2 000
Programmes engagés en Afghanistan	17 044 840	2 739 902	14 179 511			5 605 231	
Programmes engagés au Tadjikistan / Kirghizstan / Ouzbékistan	2 265 660	310 182	1 581 555			994 288	2 000
Programmes engagés au Pakistan	325 792	148 888	325 791			148 888	
Programmes engagés au Sri Lanka	1 932 154	121 415	1 572 485			481 084	
Programmes engagés au Bangladesh	901 584	192 368	760 007			333 945	
Programmes engagés au Liban	3 746 026	1 552 178	3 151 754			2 146 451	
Programmes engagés en Palestine	5 571 538	11 186 895	5 664 151			11 094 281	
Programmes engagés en Irak	213 310	0	171 216			42 093	
Programmes engagés en Jordanie	4 706 144	482 110	2 631 982			2 556 272	
Programmes engagés en Afrique - Congo	263 206	0	255 739			7 467	
Programmes engagés en Afrique - RDC	8 276 506	4 696 553	7 385 055			5 588 003	
Programmes engagés en Afrique - Tchad	853 289	1 288 755	265 186			1 876 857	
Programmes engagés en Afrique - Soudan	2 918 866	5 475 203	1 464 087			6 929 982	
Programmes engagés en Afrique - Sud Soudan	4 192 372	567 454	1 941 088			2 818 738	
Programmes engagés en Afrique - Sénégal	57 196	0	37 140			20 056	
Programmes engagés en Afrique - Ouganda	263 339	66 497	259 588			70 248	
Programmes engagés en Afrique - RCA	104 730	489 482	120 074			474 138	
Programmes engagés en Afrique - Kenya	771 570	293 814	114 116			951 267	
Programmes engagés en Afrique - Somalie	2 084 894	1 143 742	1 772 072			1 456 564	
Programmes engagés en Afrique - Mali	1 453 097	524 670	1 327 135			650 632	
Programmes engagés en Afrique - Côte d'Ivoire	139 864	231 902	9 234			362 532	
Programmes engagés en Afrique - Libye	1 881 061	29 214	1 489 106			421 168	
Programmes engagés en Afrique - Niger	115 979	0	115 979			0	
Programmes engagés en Afrique - Ethiopie	815 434	737 449	635 952			916 932	
Programmes engagés en Afrique - Mozambique	385 459	220 293	44 687			561 065	
Programmes engagés en Afrique - Bénin	71 443	0	32 794			38 650	
Programmes engagés en Afrique - Burkina Faso	462 076	58 194	466 471			53 799	
Programmes engagés en Afrique - Tunisie	38 397	10 758	38 546			10 609	
Programmes engagés en Afrique - Maroc	398 506	6 312	401 095			3 722	
Programmes engagés en Afrique - Mayotte	0	4 549	0			4 549	
Programmes engagés au Yémen	3 210 223	2 416 386	280 557			5 346 052	
Programmes engagés en Syrie-Turquie	4 026 135	4 820 692	3 606 457			5 240 370	
Programmes engagés en Arménie	77 877	0	77 877			0	
Programmes engagés en Amérique	1 769 555	1 315 837	1 772 880			1 312 512	
Programmes engagés en Myanmar	444 513	171 159	384 572			231 100	
Programmes engagés aux Philippines	41 180	1 186	39 271			3 095	
Programmes engagés en Europe de l'Ouest	856 653	1 666 700	410 947			2 112 406	
Programmes engagés en Colombie	132 491	89 876	0			222 367	
Programmes engagés en Ukraine	35 159 310	25 109 165	14 809 802			45 458 672	
Programmes engagés en Vénézuéla	752 409	54 089	753 141			53 358	
Programmes engagés en Moldavie	1 528 060	229 006	1 528 055			229 011	
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
Fonds dédiés sur dons affectés	1 202 903	164 750	1 568 350		527 068	326 371	
Fonds dédiés sur mécénats	527 068	295 683	0		-527 068	295 683	
TOTAL	111 982 708	68 913 309	73 445 505	0	0	107 450 512	2 000

Les fonds dédiés sont présentés ici par pays ou zone géographique, un suivi individualisé est toutefois effectué de manière comptable pour chaque subvention.

Les reports et les utilisations présentés dans ce tableau intègrent des écarts de conversion liés aux fonds dédiés respectivement pour 95 K€ et 6 255 611 K€ constatés dans les rubriques du bilan en écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2025, alors que les « Reports en fonds dédiés » et les « Utilisations des fonds dédiés » présentés au niveau du compte de résultat en page 9 ne les font pas apparaître.

4-11 DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante au 31 décembre 2025 :

(en euros)	31/12/2024	Augment. (souscript°)	Diminut. (rembours)	31/12/2025
Emprunts (Billets à Ordre)	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 039 085	47 777	1 039 085	19 047 777
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes	15 746	23 753	15 746	23 753
Concours bancaires courants	24 562	7 087	24 562	7 087
TOTAL	20 079 393	78 617	1 079 393	19 078 617

Les dettes financières correspondent principalement à l'emprunt bancaire de 20 M€ contracté en décembre 2024 dans le cadre de l'acquisition du bien immobilier constituant le nouveau siège social d'ACTED. Cet emprunt est remboursable trimestriellement sur une période de 20 ans, soit jusqu'au 5 décembre 2044. Le solde restant dû de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 19 M€.

4-12 ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(en euros)	31/12/2025	À un an au plus	De un an à cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires et assimilés	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 047 777	1 047 777	4 000 000	14 000 000
Concours bancaires courants et autres emprunts et dettes	30 841	30 841	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	770 817	770 817	0	0
Personnel et comptes rattachés	842 061	842 061	0	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	717 752	717 752	0	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés	94 377	94 377	0	0
Groupe et associés	0	0	0	0
Autres dettes	18 867 439	18 867 439	0	0
Produits constatés d'avance	149 365 415	149 365 415	0	0
TOTAL DES DETTES	189 736 478	171 736 478	4 000 000	14 000 000

4-13 CHARGES À PAYER

Le montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan se décomposent comme suit :

(en euros)	31/12/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 777
Emprunts et dettes financières divers	23 984
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 227
Dettes fiscales et sociales	773 015
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	500 695
TOTAL	1 571 698

4-14 COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

4-14-1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent au 31 décembre 2025 à 149 365 K€ contre 274 399 K€ l'année précédente. Ils sont principalement constitués par les subventions perçues d'avance, soit la quote-part des subventions de fonctionnement incombant aux exercices futurs.

4-14-2 Ecart de conversion passif

(en euros)	31/12/2025
AFN	7 912
AUD	20 121
BDT	1 197
CAD	25 940
CHF	49 213
DKK	359
GBP	288 738
ILS	10 860
JOD	2 683
MDL	87
MGA	0
MZN	1
NOK	39 274
PHP	290
PKR	451 196
SEK	117 666
TJS	76 711
USD	7 873 450
XAF	1
XOF	1
TOTAL	8 965 700

Les écarts de conversion sont présentés par devises afin de déterminer une position de change par devise et de calculer une provision pour risque de change équivalente à l'excédent des pertes latentes sur les gains latents le cas échéant.

Ces soldes résultent d'une part de la revalorisation des Produits constatés d'avance, des fonds dédiés et du solde client au taux Banque de France ou au taux des Douanes françaises du 31/12/2025, et de l'extourne des pertes et gains de change latents sur les projets soldés sur l'exercice.

5- COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

5-1 DÉTAIL ET VARIATION DES PRODUITS DU BUDGET PRINCIPAL PAR PAYS

(en euros)	31/12/2025		31/12/2024		Variations	
	En valeur	en %	En valeur	en %	En valeur	en %
AFRIQUE	98 052 485	29,71%	132 343 050	28,00%	-34 290 565	-25,91%
RDC	26 401 666	8,00%	35 371 140	7,48%	-8 969 474	-25,36%
Ouganda	1 009 226	0,31%	1 777 454	0,38%	-768 228	-43,22%
Soudan	21 550 567	6,53%	12 384 818	2,62%	9 165 749	74,01%
Sud Soudan	5 385 538	1,63%	11 182 542	2,37%	-5 797 004	-51,84%
Burkina Faso	2 712 885	0,82%	8 072 757	1,71%	-5 359 872	-66,39%
Mali	2 027 710	0,61%	7 816 422	1,65%	-5 788 711	-74,06%
Congo Brazzaville	180 700	0,05%	561 226	0,12%	-380 526	-67,80%
Tchad	9 900 190	3,00%	8 831 165	1,87%	1 069 025	12,11%
Kenya	3 056 769	0,93%	3 920 564	0,83%	-863 795	-22,03%
Somalie	12 056 081	3,65%	25 212 015	5,33%	-13 155 934	-52,18%
RCA	5 171 169	1,57%	4 033 424	0,85%	1 137 745	28,21%
Niger	1 327 665	0,40%	7 069 750	1,50%	-5 742 085	-81,22%
Côte d'Ivoire	902 580	0,27%	464 693	0,10%	437 887	94,23%
Bénin	124 539	0,04%	160 771	0,03%	-36 233	-22,54%
Sénégal	4 360	0,00%	47 893	0,01%	-43 533	-90,90%
Ethiopie	4 549 100	1,38%	4 415 669	0,93%	133 431	3,02%
Mozambique	1 691 741	0,51%	1 020 748	0,22%	670 993	65,74%
AMERIQUE	9 467 240	2,87%	8 652 458	1,83%	814 782	9,42%
ASIE	45 072 369	13,65%	60 259 271	12,75%	-15 186 902	-25,20%
Afghanistan	31 129 074	9,43%	41 359 723	8,75%	-10 230 649	-24,74%
Tadjikistan	1 153 087	0,35%	2 279 276	0,48%	-1 126 189	-49,41%
Pakistan	3 188 875	0,97%	3 062 546	0,65%	126 328	4,12%
Kirghizistan	700 301	0,21%	1 390 980	0,29%	-690 679	-49,65%
Ouzbekistan	233 910	0,07%	1 368 536	0,29%	-1 134 626	-82,91%
Sri Lanka	-261 947	-0,08%	2 895 709	0,61%	-3 157 656	N/A
Myanmar	4 934 367	1,49%	2 169 813	0,46%	2 764 554	127,41%
Thaïlande	88 548	0,03%	108 334	0,02%	-19 786	-18,26%
Philippines	540 721	0,16%	617 069	0,13%	-76 348	-12,37%
Bangladesh	3 365 433	1,02%	5 007 285	1,06%	-1 641 852	-32,79%
MENA	80 701 966	24,45%	107 582 495	22,76%	-26 880 528	-24,99%
Palestine	35 232 737	10,67%	16 855 514	3,57%	18 377 223	109,03%
Jordanie	4 810 496	1,46%	6 600 683	1,40%	-1 790 187	-27,12%
Libye	2 362 983	0,72%	7 560 123	1,60%	-5 197 140	-68,74%
Turquie / Syrie	21 906 648	6,64%	55 802 027	11,81%	-33 895 380	-60,74%
Irak	827 435	0,25%	951 461	0,20%	-124 026	-13,04%
Liban	5 375 642	1,63%	4 055 951	0,86%	1 319 691	32,54%
Maroc	857 795	0,26%	1 148 866	0,24%	-291 071	-25,34%
Tunisie	98 039	0,03%	100 080	0,02%	-2 041	-2,04%
Yémen	9 230 191	2,80%	14 507 790	3,07%	-5 277 599	-36,38%
EUROPE	96 793 275	29,32%	163 790 890	34,66%	-66 997 615	-40,90%
France et Projets Globaux	4 372 022	1,32%	1 217 471	0,26%	3 154 551	259,11%
Autres Pays Europe	92 421 253	28,00%	162 573 418	34,40%	-70 152 165	-43,15%
TOTAL	330 087 335	100%	472 628 163	100%	-142 540 828	-30,16%

5-2 VENTILATION DES SUBVENTIONS ACQUISES PAR FINANCEUR

Les produits des subventions comptabilisés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ventilés par financeur se décomposent comme suit :

(en euros)	31/12/2025
US Department of State	111 618 543
ECHO	40 077 036
UNOCHA	13 783 201
CDCS	13 281 843
Mercy Corps	12 143 224
INTPA/NEAR	10 324 528
BHA	9 206 135
UNHCR	8 667 002
UNOPS	8 475 445
Danish Refugee Council	8 003 994
Autres financeurs non détaillés	94 506 384
TOTAL	330 087 335

A noter que ces subventions ne proviennent pas directement des Etats.

5-3 ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

A la suite de la modification du règlement ANC 2018-06 par le règlement ANC n°2022-04, et conformément au décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 le tableau sur l'état séparé des avantages et ressources en provenance de l'étranger est présenté ci-dessous :

Etat du contributeur (en euros)	Montant total des avantages et des ressources 31/12/2025
Afghanistan	3 738
Allemagne	5 358 653
Australie	481 036
Belgique	9 998
Belgique Commission Européenne	50 401 564
Canada	4 944 127
Danemark	8 044 582
Danemark Nations Unies	8 475 445
Equateur	240
Espagne	385
Estonie	33 185
Etats-Unis	134 324 099
Etats-Unis Nations Unies	20 417 731
Inde	-42 352
Indonesie	2 395
Irlande	3 612 093
Italie	3 013 886
Italie Nations Unies	10 055 629
Japon	12 239
Jordanie	2 165 770
Kenya	184 789
Kyrgyzstan	-1 133
Liban	356 472
Lituanie	225
Maldives	1 633
Maroc	4 880
Myanmar Nations Unies	8 459
Norvège	11 029 759
Ouzbekistan	-3 455
Pakistan	171 690
Pays-bas	21 737
Porto-Rico	1 100
Portugal	165
République Centrafricaine	2 487 999
République Tchèque	48 136
Royaume-Uni	2 483 148
Sri Lanka	56 059
Suède	2 809 453
Suisse	21 000 467
Suisse Nations Unies	8 667 002
Tajikistan	76 061
Tunisie	31 436
Venezuela	160 113
TOTAL	300 910 635

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-4 du règlement ANC 2018-06 est consultable au siège social de l'association (au département finances) et sur le site internet.

5-4 DETAIL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Des produits pour un montant total de 2 015 062 € correspondent à des écarts de change sur dettes et créances et enregistrés lors de l'encaissement des versements en devise.

Le reste des autres produits d'exploitation correspondent principalement aux revenus issus de la vente de petits équipements sur le terrain, de la régularisation des clients et partenaires ainsi que des remboursements de frais pour 670 K€.

5-5 DETAIL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Des charges pour un montant total de 5 774 707 € correspondent à des écarts de change sur dettes et créances et enregistrés lors de l'encaissement des versements en devise.

Le reste des autres charges d'exploitation correspondent principalement à la mise en place de projets de distribution de liquidités (cash Grant) aux bénéficiaires ou à des organisations communautaires sur le terrain pour un total de 79 899 K€, de la régularisation des clients et partenaires pour 1 251 K€ et des subventions accordées à d'autres organisations pour 818 K€.

5-6 RÉSULTAT FINANCIER

(en euros)	31/12/2025
Produits financiers	2 514 514
Intérêts des prêts	169 699
Gain de change	2 287 550
Autres produits financiers	57 265
Reprise provision pour dépréciation	0
Charges financières	8 379 624
Intérêts bancaires et emprunts	1 002 258
Pertes de change	7 371 221
Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts	6 145
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	0
Autres charges financières	0
RÉSULTAT FINANCIER	-5 865 110

5-7 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il n'y a pas de résultat exceptionnel au 31 décembre 2025.

6- AUTRES INFORMATIONS

6-1 VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIÉ DE L'ASSOCIATION

Effectif moyen (ventilé par catégorie)	31/12/2025	31/12/2024
Dirigeants	11	14
Cadres	321	422
Employés, Techniciens, Ouvriers et Agents de Maîtrise	4 044	6 400
TOTAL	4 376	6 836

Effectif moyen (ventilé par localisation)	31/12/2025	31/12/2024
Personnel siège et international Acted	327	426
Personnel siège et international Reach	8	8
Personnel siège et international ICVA	0	0
Personnel siège Convergences	0	3
Personnel national	4 041	6 399
TOTAL	4 376	6 836

6-2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ORGANES DE DIRECTION

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération.

En application de la loi 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, les membres des Comités Exécutif et de Direction, composés au total de 11 directeurs, ont perçu un montant global de rémunérations nettes versées au 31 décembre 2025 s'élevant à 1 090 368 € contre 1 312 266 € en 2024 pour 14 directeurs. Les 3 plus hauts dirigeants ont perçu un montant global de rémunération nette versée au 31 décembre 2025 s'élevant à 408 394 €.

6-3 SITUATION FISCALE

N'ayant pas de but lucratif, l'Association, conformément à l'instruction récapitulative du 18 Décembre 2006, n'est pas assujettie aux impôts commerciaux (impôts sur les bénéfices, taxe professionnelle et TVA) pour ses activités non commerciales. D'autre part, l'association est assujettie à la taxe sur les salaires.

Cependant, au titre de l'exercice 2025, ACTED a perçu des intérêts sur des Dépôts A Terme (DAT) entraînant un impôt sur les bénéfices à verser pour 16 113 €.

6-4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés		
Retraite du personnel	203 108	217 520
TOTAL	203 108	217 520

(en euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements reçus		
Plafond de découvert autorisé	8 992 553	9 129 132
Garantie de paiement à première demande	57 500	57 500
TOTAL	9 050 053	9 186 632

6-5 VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

L'association ACTED ne fait pas appel au bénévolat. Des dons en nature lui sont parfois octroyés sous forme de nourriture et autres produits et matières nécessaires à la mise en œuvre des missions. Ces dons sont valorisés selon la méthode ci-dessous.

Pour chacun d'entre eux, ACTED a recherché au sein des documents contractuels, des budgets des projets, et des communications avec le bailleur ou donateur les informations pertinentes afin de valoriser les contributions reçues, dans la devise du projet.

En l'absence d'information, ACTED a calculé cette valorisation sur la base des coûts du marché dans le pays pour les articles donnés.

Ensuite, ce montant en devise projet a été valorisé en EUR, soit au taux historique du projet si le projet considéré a une composante en subvention monétaire, soit dans le cas contraire au taux Banque de France ou au taux des Douanes françaises au 31/12/2025.

Enfin, la quote-part des contributions en nature affectée à l'exercice N en EUR a été calculée au *pro rata temporis* sur l'exercice 2025.

Selon cette méthode, le montant des contributions en nature recensées et valorisées par ACTED au 31 décembre 2025 est porté à 4 213 351 €.

6-6 ENGAGEMENTS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées lors de leur versement.

La convention collective appliquée est celle de l'indemnité légale. Aucun contrat de travail ou autre ne prévoit d'indemnités de fin de carrière. Les dirigeants non titulaires d'un contrat de travail ont été exclus du calcul de l'engagement car ils ne sont pas bénéficiaires de ces indemnités.

Une évaluation de l'engagement a été effectuée selon la méthode « rétrospective des unités de crédit projetées » désignée par la norme IAS 19 en retenant notamment les hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite dans le cadre d'un départ volontaire
- Age estimé de départ à la retraite : 60-67 ans
- Taux de charges patronales : 48 %
- Taux d'actualisation : 4,00 %

Selon ces hypothèses, le montant de l'engagement au 31 décembre 2025 ressort à 203 108 € contre 217 520 € au 31 décembre 2024.

6-7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires de commissariat aux comptes inscrit en compte de résultat sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 134 942 €. Les honoraires afférents au contrôle légal et à la certification des comptes s'élèvent à 129 600 €.

6-8 TRANSACTIONS AVEC LES CONTREPARTIES

L'association n'a pas réalisé d'opérations avec les contreparties tel que prévu par les dispositions de l'article 431-12 du règlement comptable ANC 2018-06.

7- INFORMATIONS SPECIFIQUES LIEES A L'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC**7-1 NOUVELLES DISPOSITIONS DEPUIS L'EXERCICE 2020**

L'association faisant appel à la générosité du public devait, avant l'exercice 2020, inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le règlement ANC 2018-06 complété par le règlement n°2020-08, l'annexe des comptes annuels de l'association doit dorénavant comporter entre autres les états suivants (PCG art. 432-1) :

- un compte de résultat par origine (produits) et destination (charges) sous l'appellation « CROD » ;
- de manière facultative une réconciliation entre les charges du compte de résultat (CR) et le compte de résultat par origine et destination (CROD), ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public.

7-2 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU CR ET DU CROD

Le règlement prévoit de manière facultative une réconciliation entre les charges du compte de résultat (CR) et le compte de résultat par origine et destination (CROD), ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination.

7-2-1 Tableau de rapprochement entre le CR et le CROD

Le tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat (CR) et les rubriques du compte de résultat par origine et destination (CROD) est le suivant :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôts sur les bénéfices	Reports en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises			97 306 440				87 602						97 394 042
Variation de stock													
Autres achats et charges externes			39 071 484		56 338		6 182 728						45 310 549
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés			538 027				343 340						881 367
Salaires			77 912 777				2 886 405						80 799 183
Cotisations sociales			15 324 670				3 120 133						18 444 803
Dotations aux amortissements et dépréciations							2 094 516						2 094 516
Dotations aux provisions								4 041 463					4 041 463
Valeurs comptables des immo. incorp/corp. cédées													
Reports en fonds dédiés										68 818 573			68 818 573
Autres charges			87 181 678			746 582	11 010						87 939 270
Charges financières			4 541				8 368 938	6 145					8 379 624
Charges exceptionnelles													
Participations des salariés aux résultats													
Impôts sur les bénéfices									16 113				16 113
TOTAL			317 339 617		56 338	746 582	23 094 672	4 047 608	16 113	68 818 573			414 119 503

7-2-2 Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du CR et le CROD

Le tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du compte de résultat (CR) et du compte de résultat par origine et destination (CROD) est le suivant :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature		4 213 351			4 213 351
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Aides financières					
Personnel bénévole					
TOTAL		4 213 351			4 213 351

7-3 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) arrêté au 31 décembre 2025 est établi en application du règlement ANC n°2018-06 du 30 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

7-3-1 Méthodes d'élaboration du CROD

Le CROD comporte deux colonnes avec comparatif l'exercice antérieur en conformité avec le règlement ANC 2018-06. La première colonne intègre des charges et produits du compte de résultat selon des modalités analytiques qui lui sont propres. La deuxième colonne reprend la part liée à la générosité du public de ces mêmes produits et charges.

La première partie du tableau correspond aux produits par origine et la seconde aux charges par destination.

La ventilation des dépenses de l'organisme dans les rubriques d'emplois du CER se fait grâce à l'usage d'une comptabilité analytique. Le plan analytique est construit à partir des codes affectés à chaque programme (les programmes sont distingués par pays, par bailleur de fonds, et par période de réalisation) qui font l'objet d'un suivi individualisé. A partir de la balance analytique, les charges sont affectées à une rubrique du CROD selon les règles d'affectation suivantes :

- **Coûts directs** : affectés à 100% à la rubrique des charges par destination du CROD correspondante ; pour les missions sociales, ces coûts disparaîtraient si la mission n'était plus réalisée ;
- **Coûts indirects** : tous les coûts indirects rattachés aux missions sociales ayant déjà été répartis analytiquement en comptabilité, les coûts indirects du siège sont affectés aux frais de fonctionnement ; un coût indirect ne disparaîtrait pas intégralement si la mission n'était plus réalisée.

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 501 518	2 501 518	1 628 341	1 628 341
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	2 501 518	2 501 518	1 628 341	1 628 341
- Dons manuels	842 847	842 847	1 283 341	1 283 341
<i>Dons manuels non affectés</i>	38 615	38 615	28 445	28 445
<i>Dons manuels affectés</i>	804 232	804 232	1 254 896	1 254 896
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	1 658 671	1 658 671	345 000	345 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 985 523		11 558 497	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	46 202		1 758 061	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	7 939 322		9 800 436	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	330 041 134		470 870 102	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	7 370 538	-	3 248 784	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	67 189 894	-	91 184 193	-
TOTAL	415 088 607	2 501 518	578 489 917	1 628 341
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	317 339 617	2 501 518	463 475 149	1 628 341
1.1 Réalisées en France	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	317 339 617	2 501 518	463 475 149	1 628 341
- Actions réalisées par l'organisme	317 339 617	2 501 518	463 475 149	1 628 341
<i>Paix, stabilité et justice</i>	12 570 358	123 575	4 794 877	16 121
<i>Renforcer les institutions et la société civile</i>	37 239 125	328 449	23 355 475	86 791
<i>Une gestion des écosystèmes collaborative et résiliente</i>	24 189 113	171 854	21 643 934	74 578
<i>Action citoyenne pour le climat</i>	17 917 032	150 591	37 325 279	137 758
<i>Infrastructures durables</i>	17 873 635	159 847	42 822 127	161 206
<i>Economie circulaire</i>	7 496 541	69 292	12 431 300	36 963
<i>Opportunités économiques inclusives</i>	43 952 871	310 438	26 866 299	98 840
<i>Accès aux services essentiels</i>	49 104 114	361 720	54 560 015	185 631
<i>Action humanitaire</i>	106 996 828	825 751	239 675 842	830 454
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	802 920	-	1 639 246	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	56 338	-	65 659	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	746 582	-	1 573 587	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23 094 672	-	21 649 528	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4 047 608	-	10 977 151	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	16 113		30 703	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	68 818 573	-	79 174 321	-
TOTAL	414 119 503	2 501 518	576 946 098	1 628 341
EXCEDENT OU DEFICIT	969 105	-	1 543 818	-

7-3-2 Présentation du CROD

L'association de solidarité internationale ACTED répond aux besoins humanitaires des populations dans les situations de crise et au respect de leur dignité, tout en favorisant et mettant en œuvre des opportunités pour un développement durable, en investissant dans les potentiels de l'Homme.

Indépendante, privée et à but non lucratif, l'ONG française ACTED (statut association loi 1901) œuvre dans le respect d'une impartialité politique et religieuse stricte, selon les principes de non-discrimination et de transparence, et les valeurs de responsabilité, d'impact, d'esprit d'entreprise et d'inspiration.

ACTED s'engage à répondre aux urgences et à développer la résilience face aux situations de crise, à coconstruire une gouvernance effective, et à promouvoir une croissance inclusive et durable.

Nous œuvrons sur le dernier kilomètre de l'action humanitaire. Notre mission est de sauver des vies et de répondre aux besoins essentiels des populations dans les zones les plus difficiles d'accès. ACTED développe et met en œuvre des programmes à destination des populations les plus vulnérables qui souffrent de violences, des conflits, de catastrophes naturelles ou d'une situation de pauvreté endémique. L'approche d'ACTED dépasse la réponse d'urgence, avec un engagement dans le développement durable et l'accès des communautés aux moyens de subsistance.

Les missions sociales présentées dans la colonne « emplois » du CER correspondent aux neuf piliers axes de la stratégie programme d'ACTED :

- **Action Humanitaire :**
Dans les situations d'urgence, ACTED intervient pour sauver des vies, au soutien notamment des plus vulnérables et marginalisés, en franchissant le « dernier kilomètre » pour parvenir aux zones difficiles d'accès. L'action humanitaire d'ACTED comprend la préparation aux catastrophes et l'action précoce, la réponse d'urgence, le relèvement, et encourage la résilience future et un développement équitable.
- **Accès aux services essentiels :**
ACTED considère qu'un accès équitable aux services de base comme l'eau potable, les installations sanitaires et d'hygiène, les soins de santé essentiels, l'éducation, l'énergie et les programmes de protection sociale est essentiel pour lutter efficacement contre la pauvreté. Les activités d'ACTED visent à améliorer la qualité et la couverture des services assurés par les acteurs publics, privés ou philanthropiques afin de s'assurer qu'ils puissent répondre aux besoins fondamentaux de tous les groupes de population
- **Opportunités économiques inclusives :**
ACTED cherche à assurer à chacun de disposer des compétences et capacités adaptées pour accéder aux moyens de subsistance disponibles, avec des marchés en mesure d'offrir des opportunités d'emploi décent ou d'auto-emploi pour les personnes non qualifiées, semi-qualifiées et qualifiées, en particulier dans les lieux et secteurs où vivent et travaillent les pauvres et les plus vulnérables.
- **Economie circulaire :**
ACTED soutient les personnes, les institutions gouvernementales, les prestataires de services, le secteur privé et les entrepreneurs sociaux dans des démarches de réduction des déchets et de la pollution, d'utilisation de produits et de matériaux le plus longtemps possible, et de régénération des systèmes naturels. Ces actions visent à réduire les déchets, la pollution et les émissions de carbone et d'améliorer la productivité des ressources, permettant ainsi de réduire l'impact environnemental de l'activité économique.
- **Infrastructures durables :**
ACTED favorise la construction, la réhabilitation ou la modernisation d'infrastructures publiques pour la production d'énergie verte ou pour une utilisation et une consommation plus efficaces des ressources, améliorant les conditions environnementales et donc la santé et la qualité de vie des populations. Ces démarches contribuent à une économie plus verte, tout en créant des opportunités d'emploi et renforçant la biodiversité.

- **Paix, stabilité et justice :**

ACTED vise à prévenir les conflits, soutenir la stabilisation post-conflit et promouvoir des environnements de vie protecteurs en améliorant la confiance entre et au sein des communautés, en réduisant les risques de violence, en prévenant l'éclatement des conflits et en promouvant les principes de base de l'État de droit tels que l'accès à la justice, de sorte à ce que chacun puisse faire entendre sa voix, exercer ses droits, contester les discriminations ou demander des comptes aux décideurs.

- **Renforcer les institutions et la société civile :**

ACTED cherche à donner aux citoyens les moyens d'exiger et de demander des comptes à ceux à qui incombe la responsabilité de fournir des services, tout en soutenant les institutions publiques locales pour qu'elles fournissent des services meilleurs et plus efficaces à leurs administrés. ACTED encourage spécifiquement les différentes parties prenantes (groupes de citoyens, OSC, secteur privé et gouvernements) à travailler efficacement ensemble pour co-construire des moyens d'agir collectivement dans les processus de développement.

- **Une gestion des écosystèmes collaborative et résiliente :**

Perte de biodiversité, exploitation des ressources naturelles, pollution, dégradation des sols : les activités humaines ont un impact négatif sur la résilience des écosystèmes. L'objectif d'ACTED est d'assurer que les écosystèmes et les ressources naturelles puissent être régénérés, consommés et protégés de manière plus durable, de sorte à ce que les populations locales puissent en bénéficier de manière responsable pour répondre à leurs besoins tout en les préservant pour les générations futures.

- **Action citoyenne pour le climat :**

Dans ce contexte de changement climatique important et accéléré que connaît la planète, causé par les gaz à effet de serre émis par les activités humaines, ACTED s'efforce d'ancrer la conscience climatique dans l'ADN de toutes les parties prenantes avec lesquelles elle travaille. ACTED encourage l'écologisation en promouvant des changements de style de vie, créant ainsi une dynamique de changement systémique pour atténuer le changement climatique et la dégradation de l'environnement.

7-3-3 CROD et Contributions Volontaires en Nature

Le règlement introduit également un tableau pour mettre en lien les contributions volontaires en nature et les charges par destination :

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-	-	-
Bénévolat	-	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 213 351		11 071 024	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-		-	
Prestations en nature	-		-	
Dons en nature	-		-	
TOTAL	4 213 351	-	11 071 024	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 213 351	-	11 071 024	-
Réalisées en France	-	-	-	-
Réalisées à l'étranger	4 213 351	-	11 071 024	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-	-	-
TOTAL	4 213 351	-	11 071 024	-

7-4 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) arrêté au 31 décembre 2025 est établi en application du nouveau règlement ANC n°2018-06 du 30 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

7-4-1 Méthodes d'élaboration du CER

Le format du CER n'intègre que la partie liée à la générosité du public et présentée dans la deuxième colonne du CROD (§ 7-3-1).

Les dons issus de la générosité du public, pour un montant total de 2 501 518 €, ont été utilisés pour les missions sociales de l'association ACTED selon la répartition suivante :

- 4,94 % : Paix, stabilité et justice ;
- 13,13 % : Renforcer les institutions et la société civile ;
- 6,87 % : Une gestion des écosystèmes collaborative et résiliente ;
- 6,02 % : Action citoyenne pour le climat ;
- 6,39 % : Infrastructures durables ;
- 2,77 % : Economie circulaire ;
- 12,41 % : Opportunités économiques inclusives ;
- 14,46 % : Accès aux services essentiels ;
- 33,01 % : Action humanitaire.

EMPLOIS PAR DESTINATION (en euros)	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE (en euros)	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	2 501 518	1 628 341	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 501 518	1 628 341
1.1. Réalisées en France	-	-	1.1. Contisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	1.2. Dons, legs et mécénats	2 501 518	1 628 341
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels non affectés	38 615	28 445
1.2. Réalisées à l'étranger	2 501 518	1 628 341	- Dons manuels affectés	804 232	1 254 896
- Actions réalisées par l'organisme	2 501 518	1 628 341	- Legs, donations et assurance-vie	-	-
Paix, stabilité et justice	123 575	16 121	- Mécénats	1 658 671	345 000
Renforcer les institutions et la société civile	328 449	86 791	1.3. Autres ressources liés à la générosité du public	-	-
Une gestion des écosystèmes collaborative et résiliente	171 854	74 578			
Action citoyenne pour le climat	150 591	137 758			
Infrastructures durables	159 847	161 206			
Economie circulaire	69 292	36 963			
Opportunités économiques inclusives	310 438	98 840			
Accès aux services essentiels	361 720	185 631			
Action humanitaire	825 751	830 454			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	-	-			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-			
TOTAL DES EMPLOIS	2 501 518	1 628 341	TOTAL DES RESSOURCES	2 501 518	1 628 341
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	2. REPRISES DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-	3. UTILISATIONS DES FONDS FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	2 501 518	1 628 341	TOTAL	2 501 518	1 628 341
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-
1.1. Réalisées en France	-	-	Bénévolat	-	-
1.2. Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	-	-
			Dons en nature	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-			
TOTAL			TOTAL		

7-5 COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX CHARGES PAR DESTINATION ET EMPLOIS

7-5-1 Charges liées à la recherche des subventions et autres concours publics

Les charges liées à la recherche des subventions et autres concours publics se composent principalement des coûts engendrés par les bureaux de représentation d'ACTED à Washington, à Londres et au Canada ainsi que des coûts pour la recherche de subventions au niveau européen.

7-5-2 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement correspondent principalement aux salaires et charges sociales des services administratifs, financiers et de la direction générale de l'association. Il est à noter que ce poste inclut également les pertes de change réalisées sur l'exercice comptable. Leur répartition en 2025 est la suivante :

(en euros)	31/12/2025
Charges de personnel (y compris impôts et taxes)	9 436 783
Autres frais de fonctionnement (loyers, honoraires, intérêts, amortissements, etc.)	6 286 668
Pertes de change	7 371 222
TOTAL	23 094 672

Pour rappel, 5 774 707 € de charges relatives à des pertes de change liées à des contrats de financement issus de la rubrique 5-5 « autres charges d'exploitation » du compte de résultat (en accord avec le règlement ANC n°2015-05 applicable depuis le 1er janvier 2017 et § 3-3-2) ont été affectées aux missions sociales dans le CROD. En effet, en accord avec la méthode d'élaboration du CROD énoncée en 7-3-1, ces coûts disparaîtraient si la mission n'était plus réalisée.

7-6 COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX PRODUITS PAR ORIGINE ET RESSOURCES

7-6-1 Dons, legs et mécénat

Sur l'exercice 2025, des dons non affectés pour un montant total de 38 765 € ont été utilisés en totalité pour la mission sociale « Action humanitaire ».

Tous les fonds collectés auprès du grand public sont exclusivement dédiés à l'association ACTED.

7-6-2 Contributions financières sans contrepartie

Les contributions financières sans contrepartie représentent 0,01 % des ressources totales de l'association ACTED inscrites au compte de résultat (hors reprise de provisions et hors report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs). Ils sont obtenus auprès de bailleurs de fonds privés telles que des fondations françaises ou étrangères, ainsi que des Organisations Non Gouvernementales françaises ou étrangères.

7-6-3 Subventions et autres concours publics

Les subventions et concours publics représentent 99,23 % des produits totaux de l'association ACTED inscrites au compte de résultat (hors autres produits non liés à la générosité du public, hors reprises sur provisions et dépréciations et hors utilisations des fonds dédiés antérieurs. Ils sont obtenus auprès de 126 partenaires : gouvernements, agences gouvernementales pour le développement et institutions internationales. L'Etat Français a fourni à l'association Acted 5,03 % de ses ressources pour 2024, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le Comité interministériel d'aide alimentaire, le Centre de crise et de soutien, l'Agence Française de Développement, les villes de Paris, Eybens, Toulouse, Nancy, Nantes, le Cannet, Etampes, Deuil-la-Barre, Evry-Courcouronnes, la Méaçon et Montreuil, les communautés d'agglomérations du Pays-de-Saint-Omer et de Béthune-Bruay, les collectivités territoriales (les Conseils régionaux de Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Grand Est, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, et Île-de-France, et les départements des Yvelines, de l'Essonne, de l'Aude, des Hauts-de-Seine et de l'Eure), et les Agences de l'eau d'Artois-Picardie et de Rhin-Meuse et d'Adour-Garonne, la SICASIL, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, l'Agence d'Urbanisme et de développement Pays de Saint-Omer.

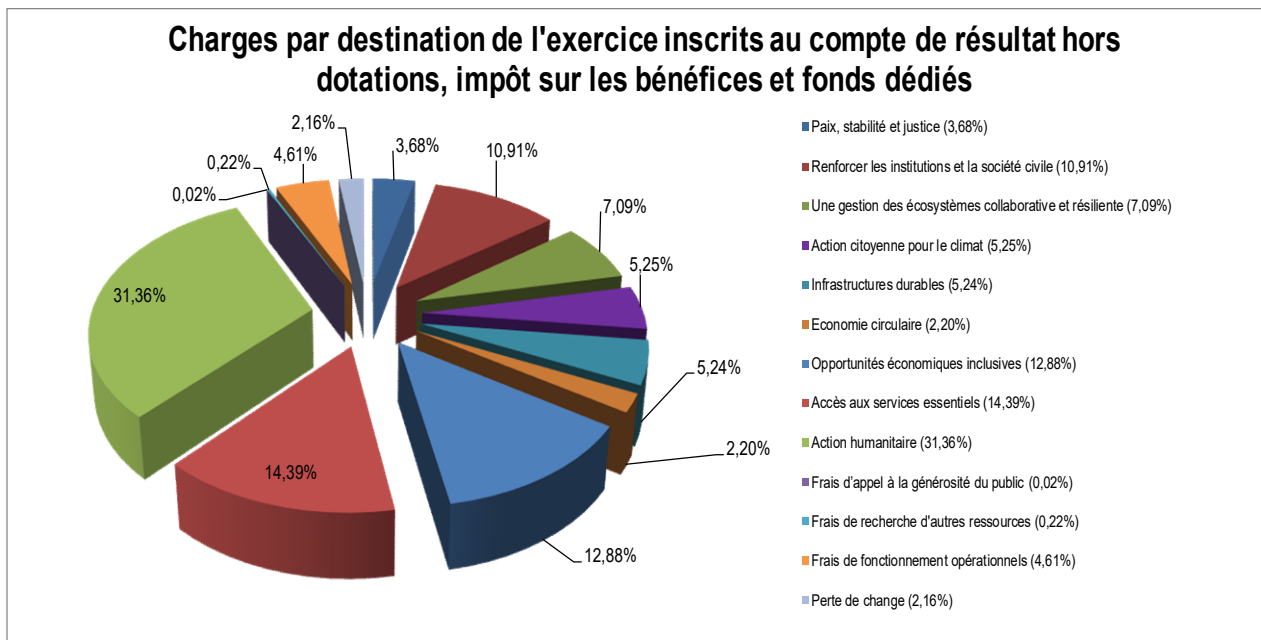
7-6-4 Report des ressources liées à la générosité du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le compte d'emploi annuel des ressources a été mis en place pour la première fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Toutes les ressources collectées auprès du public sur les exercices antérieurs ont été intégralement consommées ou affectées en compte de fonds dédiés. Par conséquent, il n'y a pas de report en début d'exercice.

7-7 INDICATEURS

7-7-1 Charges par destination de l'exercice inscrits au compte de résultat

Cet indicateur est construit à partir des données de la colonne 1 du CROD au niveau des charges par destination. Ne sont pas pris en compte, dans le dénominateur, les dotations aux provisions et dépréciations (rubrique 4), l'impôt sur les bénéfices (rubrique 5) ainsi que les reports en fonds dédiés de l'exercice (rubrique 6).

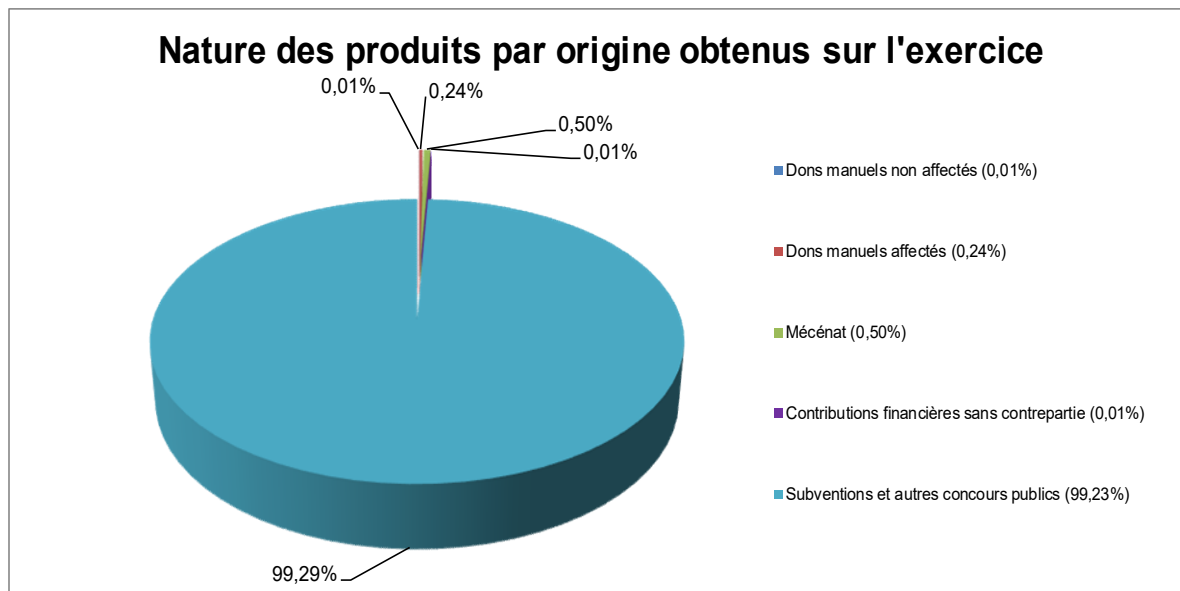


Sur 100 € dépensés en 2025 :

- 93 € ont été consacrés aux missions sociales :
 - 31,36 € pour « Action humanitaire » ;
 - 14,39 € pour « Accès aux services essentiels » ;
 - 12,88 € pour « Opportunités économiques inclusives » ;
 - 10,91 € pour « Renforcer les institutions et la société civile » ;
 - 7,09 € pour « Une gestion des écosystèmes collaborative et résiliente » ;
 - 5,25 € pour « Action citoyenne pour le climat » ;
 - 5,24 € pour « Infrastructures durables » ;
 - 3,68 € pour « Paix, stabilité et justice » ;
 - 2,20 € pour « Economie circulaire » ;
- 4,61 € en frais de fonctionnement opérationnels ;
- 2,16 € en perte de change ;
- 0,22 € en frais de recherche d'autres ressources ;
- 0,02 € en frais d'appel à la générosité du public.

7-7-2 Produits par origine de l'exercice par nature

Cet indicateur est construit à partir des données de la colonne 1 du CROD au niveau des produits par origine. Ne sont pas pris en compte, dans le dénominateur, les autres produits non liés à la générosité du public (rubrique 2.4), les reprises sur provisions et dépréciations (rubrique 4) et les utilisations des fonds dédiés antérieurs (rubrique 5).



Sur 100 € obtenus en 2025 :

- 99,23 € proviennent des subventions et autres concours publics ;
- 0,50 € provient du mécénat ;
- 0,24 € provient des dons manuels affectés ;
- 0,01 € provient des contributions financières sans contrepartie ;
- 0,01 € provient des dons manuels non affectés.